

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 19 décembre 2018 à 10 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Monsieur Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (mairesse suppléante)

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Mme Mélanie Diné, Secrétaire substitut de l'arrondissement
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste
Mme Marie-Josée Nobert, Coordinatrice circulation et stationnement

ABSENCE:

Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 10 h 05.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 10 H 06 ET SE TERMINE À 10 H 09.

CA18 16 0408

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 19 DÉCEMBRE À 10 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2018, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 10 H 09 ET SE TERMINE À 10 H 20.

CITOYENS	SUJETS
MONIQUE HAMELIN	VIGNETTES DE STATIONNEMENT ET ACHALANDAGE COMMERCIAL
OLIVIER BERNEAUD	VIGNETTES DE STATIONNEMENT ET ACHALANDAGE COMMERCIAL

CA18 16 0409

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ÉDICTER LES MODALITÉS D'ÉMISSION ET D'UTILISATION DE PERMIS DE STATIONNEMENT MENSUELS QUI PERMETTRONT AUX VÉHICULES DÉTENTEUR DE SE STATIONNER AU DELÀ DE LA LIMITE DE STATIONNEMENT DE 2 HEURES DANS LES ZONES DE STATIONNEMENT LIMITÉ À UNE DURÉE MAXIMALE DE DEUX HEURES DANS L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'édicter les modalités d'émission et d'utilisation de permis de stationnement mensuels qui permettront aux véhicules détenteurs de se stationner au-delà de 2 heures dans les zones de stationnement limitées à une durée maximale de 2 heures dans l'arrondissement.

40.01 1185069036

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 10 H 20.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Mélanie Dinel
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2019.